

VAUPELTEIGNE

Nombre des membres

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2019.

- | | | |
|---------------------------------------|---|--|
| - Afférents au conseil | 7 | L'an deux mil dix-neuf le onze décembre à 18 heures, le conseil municipal de la commune de La Chapelle Vaupelteigne régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par loi, à la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean Jacques CARRE, Maire. |
| - En exercice | 6 | |
| - Ayant pris part à la délibération : | 5 | |

Etaient présents : Véronique BOUDIN (adjointe), Martine CROCHOT (adjointe), Philippe DAUVISSAT Alain TREMBLAY.

Date de convocation
4 Décembre 2019

Absent excusé : Bernard FOYNAT.

Date d'affichage
16 décembre 2019

Secrétaire de séance: Alain TREMBLAY.

ORDRE DU JOUR:

- Adoption du compte rendu de la dernière réunion.
- Délibération pour le choix du devis de la pompe à chaleur.
- Décision modificative de budget
- Délibération pour le changement du contrat de location de la salle des fêtes.
- PLU
- Compte rendu des commissions.
- Questions diverses.

DELIBERATION 2019-025 DELIBERATION POUR LE CHOIX DE L'ASSURANCE STATUTAIRE.

Depuis plusieurs années, nous sommes assurés pour les risques statutaires chez CIGAC filiale de GROUPAMA. Chaque année ils nous envoient le contrat à renouveler. Cette année nous avons décidé de dénoncer ce contrat car le taux avait encore augmenté. Nous avons donc décidé d'intégrer le groupement du centre de gestion qui a prospecté et retenu SOFAXIS.

Groupama ayant eu connaissance des taux SOFAXIS nous a fait une proposition à 5.99 % pour les agents CNRACL et 1.06 % pour les agents IRCANTEC. SOFAXIS propose 6.01 Pour les agents CNRACL et 1.13 pour les agents IRCANTEC.

Le CDG 89 prend 2.5% du montant de la cotisation pour frais de gestion. Considérant que dans 4 ans le CDG fera automatiquement une nouvelle consultation alors que GROUPAMA ne se manifesterait pas, Après en avoir délibéré par 5 Voix pour, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de retenir l'offre SOFAXIS
 - ✓ 6.01 % pour les agents CNRACL.
 - ✓ 1.13% pour les agents IRCANTEC.
 - ✓ 2.5% des frais de gestion pour le CDG 89
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

DELIBERATION 2019-26 DECISION MODIFICATIVE DE BUDGET.

Suite à une demande de la trésorerie de régler des anciens titres de la 3CVT que nous n'avons jamais reçu, il manque des crédits budgétaires au 6218.

Après en avoir délibéré par 5 voix Pour, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE** de procéder au virEment de crédit suivant

615231 VOIRIES	- 3000
6218 AUTRE PERSONNEL	+ 3000

➤ **AUTORISE** le maire à signer tous les documents nécessaires.

DELIBERATION 2019-027 REGULARISATION DES CHARGES EAU ET ASSAINISSEMENT POUR LES LOCATAIRES DE L'ANCIEN PRESBYTERE.

Chaque année, nous payons les factures d'eau et d'assainissement, pour les locataires du presbytère et nous procédons en fin d'année à la régularisation.
Pour l'année 2019 nous avons payé :

▪ Facture 2019-EA-00-2508	79.25
▪ Facture 2019-EA-00-2192	131.14
▪ Facture 2019-EA-00-3970	99.34
▪ Facture 2019-EA-00-3607	80.84

Total	390.57

Les provisions pour charge demandées aux locataires chaque mois sont de 25 euros
Soit pour 12 mois 300.00

Le reste charge pour les locataires sera de 90.57 €
Après en avoir délibéré par 5 Voix Pour, le Conseil municipal

➤ **AUTORISE** le Maire à recouvrer cette somme auprès des locataires.

DELIBERATION 2019-028 MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES.

Le Maire propose qu'à compter du 1 er janvier 2020, il faudra que les locataires de la salle des fêtes laissent 2 chèques de caution

🚧 1 chèque de 500 euros pour dégradations, manque d'entretien à la réception de la salle, vol....

🚧 1 chèque de 300 euros pour le non-respect du règlement concernant le bruit.

Après en avoir délibéré par 5 Voix pour, le conseil municipal

➤ **ACCEPTE** cette modification.

DELIBERATION 2019-029 CHOIX DU DEVIS POUR LA POMPE A CHALEUR REVERSIBLE.

Suite aux épisodes caniculaires de ces dernières années, les membres du conseil ont décidé de mettre une pompe à chaleur réversible dans la salle des fêtes. Cela permettra de modifier le système de chauffage peu performant et également la mise en place de la climatisation l'été, ce qui permettrait d'avoir une zone froide à proposer aux habitants.

Des devis ont été demandés et les propositions sont les suivantes :

• Société BELLAT	15 316.83 TTC
• Société CRISSYL ENERGIE	16 250.47 TTC
• Société FROID SERVICE	17 179.20 TTC
• Société PRAT	19 962.47 TTC
• Société NUNES RABUAT	20 460.34 TTC

Après en avoir délibéré par 5 voix pour, le conseil municipal

- **DECIDE** de retenir l'offre de la Société BELLAT pour 15 316.86 TTC
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces du dossier
- **AUTORISE** le Maire à demander la subvention DETR 2020.
- **AUTORISE** le Maire à demander la subvention village de l'Yonne au Conseil Départemental.

PLU

Le cabinet PERSPECTIVE est venu présenter les modalités de mise en place d'un PLU. C'est un dossier qui demande environ 24 mois de travail. Etant donné l'investissement demandé aux élus pour la mise en place, le lancement de ce type de projet ne pourra se faire qu'après les élections.

Compte-rendu des commissions.

-Réunion Gendarmerie le 13 novembre notre département est le premier en France pour les morts sur la route avec 36 victimes depuis le début de l'année, il est aussi en dehors des DOM TOM le premier pour les conflits conjugaux.

Il est demandé aux Maires de faire remonter aux services judiciaires tous soupçons de problèmes non recensés.

-Conseil syndical du Syndicat de Bassin du Serein le 21 novembre Quorum non atteint nouvelle réunion le 2 décembre, pour éviter cette situation le nombre des participants va être revu à la baisse, les représentants seront nommés par les communautés de communes.

- Réunion du Prefet pour revoir le PPR le 3 février 2020

Questions diverses.

Demande de subvention DETR pour remplacement des volets de la Mairie

Par courriel du 6 décembre la préfecture nous informe que notre demande de subvention pour le remplacement des volets n'a pas été retenue, dossier à représenter en 2020 sous réserve que l'opération rentre dans une catégorie d'investissement retenue par la commission dans la prochaine assemblée.

Amélioration des chemins

Suite à la réception par l'ATD des derniers documents, la procédure de mise en ligne du marché a été effectuée le 25 novembre pour réception des offres le 10 janvier 2020, l'analyse sera effectuée par l'ATD à partir du 13 janvier.

Amélioration des inondations

Réunion prévue en Mairie de La Chapelle Vaupelteigne est reportée au vendredi 20 décembre avec le cabinet BIOTEC pour obtenir les premiers résultats de calcul pour l'amélioration des inondations.

Mr le Préfet nous informe qu'il ne participera pas à cette réunion ayant obtenu les réponses à ses questions par la DDT.

Courrier à Mr le Préfet pour mise en sécurité suite à travaux sur parcelle ZI54 en Vaucourcière.

Suite à notre insistance un expert va être recherché pour le problème de sécurité.

Mr Ravenne nous recommande de développer un PLU il mentionne l'avoir déjà recommandé à l'ancien Maire.

Stérilisation des chats : l'opération continue.

Mise en péril d'un bâtiment : Un courrier a été envoyé au propriétaire et au tribunal.

Dératisation vers place du 14 juillet : Il y a déjà eu un premier traitement.

Restriction de l'usage de l'eau

Levée par la préfecture par note du 15 novembre.

-Pose des illuminations de Noël le 28 novembre 2019.

-Défibrilateur

Pour l'installation, la société BELLAT propose un devis de 551,15€ (Création d'une ligne d'alimentation,

Travaux :

Proposition de demander à la 3CVT d'intervenir pour :

Poser les panneaux entrée/sortie du village route des vignes

Poser les panneaux stationnement interdit

Refaire les marquages au sol rue du Serein
Marquage dans le virage.

Repas des anciens

Il aura lieu samedi 14 décembre 2019

Noël des enfants

Organisation

Vœux du Maire Ils auront lieu le 10 janvier 2020 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire
Jean Jacques CARRE.